

à nous communiquer le fruit de ses recherches et à nous exposer les difficultés auxquelles se heurtent les gens qui nous viennent des Îles Britanniques? Nous constatons qu'ils émigrent en grand nombre vers l'Australie et qu'ils semblent toujours disposés à quitter les Îles Britanniques en dépit du plein emploi dont ils y jouissent. L'esprit pionnier et colonisateur des Îles Britanniques est encore manifeste. Pourquoi n'en tirons-nous pas de plus grands avantages?

L'hon. M. Pickersgill: Je puis dire, monsieur le président, que la question des prêts et bien d'autres questions ou formules ont été étudiées. Il y a évidemment, comme l'honorable député le sait sans doute, un régime de prêt pour le paiement des frais de transport. La question des prêts garantis par des livres sterling et bon nombre d'autres formules du genre ont été examinées de temps à autre; toutefois, comme je l'ai dit au comité, je cherche la page du compte rendu sans pouvoir la trouver et, à ce propos, je conviens avec l'honorable député que ce compte rendu devrait être accompagné d'un index, car nous en avons besoin. La chose n'aurait pas été aussi compliquée si, comme je l'ai demandé, on avait, lors des séances du comité, abordé les questions dans l'ordre voulu. La chose a semblé passablement difficile, tout comme elle semble l'être ici, soit dit entre parenthèses. Je partage à cet égard l'opinion du député.

L'assouplissement, depuis deux ans, des règles établies par le trésor anglais a été tel que très rares sont les immigrants qui ne peuvent sortir de leur pays les montants qu'en moyenne ils peuvent posséder. Le problème est donc en grande mesure résolu.

On a également parlé au sein du comité de la possibilité de prêter de l'argent en vue d'aider les parents de certains immigrants à faire la traversée. Si je puis établir à ma satisfaction qu'une telle mesure stimulerait vraiment l'immigration en provenance des Îles Britanniques, je serais heureux de conseiller à mes collègues d'en faire bénéficier les parents des immigrants. L'expérience nous enseigne,—du moins nous en sommes venus à cette conclusion après examen des faits,—que l'abondance des emplois et la prospérité observées au Canada ces dernières années ont permis aux immigrants eux-mêmes d'amasser assez rapidement l'argent requis pour faire venir leur famille. De plus, ils pouvaient payer le passage en sterling. De tels prêts n'auraient guère été avantageux, sauf dans le cas de ceux qui étaient démunis d'argent et même alors, souvent, cela même ne les arrêtaient que bien peu. Je demeure donc, à ce sujet, libre de préjugé.

Je souhaite que le Royaume-Uni nous envoie un plus grand nombre d'immigrants. Je ne voudrais pas qu'on puisse se méprendre sur mon sentiment en cette affaire, mais heureusement ou malheureusement,—je ne devrais peut-être pas dire malheureusement,—nous ne saurions conscrire les habitants du Royaume-Uni pour les amener ici. Il faut que nous les persuadions. La situation économique du Royaume-Uni s'étant par bonheur améliorée énormément depuis quelques années, on y est moins désireux de partir pour venir s'établir chez nous. Cette situation inquiète sérieusement mes services et je serais certainement très heureux d'accueillir toutes les propositions pratiques,—d'où qu'elles viennent,—qu'on pourrait présenter en vue d'augmenter ce mouvement d'immigration.

M. Robinson (Bruce): Je ne veux aucunement provoquer le ministre et je ne veux pas lui mettre des charbons ardents sur la tête. Nous reconnaissons tous que le Canada a manqué son coup en ce qui concerne l'immigration d'Anglo-Saxons depuis la fin de la dernière guerre mondiale. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont damé le pion. Je n'ai pas d'intérêt particulier à défendre, mais j'aimerais obtenir certains renseignements du ministre. Un grand nombre de bons immigrants nous sont venus de la Grande-Bretagne et il doit y en avoir encore beaucoup qui seraient disposés à venir. Voici ce que je désire savoir du ministre. Mettons qu'un immigrant venu de Grande-Bretagne accumule passablement de dettes au Canada et retourne ensuite là-bas, que peut-on faire s'il cherche à rentrer au Canada? Le ministre peut-il me renseigner sur ce point?

L'hon. M. Pickersgill: Je crains de n'avoir pas très bien compris la dernière phrase.

M. Robinson (Bruce): Que peut-on faire pour obtenir un remboursement si l'intéressé cherche à revenir au Canada?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député veut-il parler de dettes contractées envers la Couronne ou envers de simples particuliers?

M. Robinson (Bruce): Envers de simples particuliers.

L'hon. M. Pickersgill: Étant donné que le Canada jouit d'une économie relativement libre, je ne crois pas que le ministère se soit jamais transformé en percepteur de créances pour les particuliers. A mon avis, si nous agissions de la sorte, ce ne serait pas une bonne façon de stimuler l'immigration. Une dette est, en somme, une obligation civile. Je suppose que si un immigrant relevait de la compétence des tribunaux du